

7 Mars 1966.

Mon Monsieur le Président,
Notre alliance Atlantique échouera,
dans trois ans, son premier terme. Je
tiens à vous dire que la France mesure
à quel point la solidarité de défense
ainsi établie entre quinze pays libres
de l'Occident contribue à assurer leur
sécurité et, notamment, quel rôle essentiel
jouent à cet égard les Etats-Unis d'Amérique.
Ainsi la France encourage-t-elle, doit-elle
prouver, de rester, le moment venu, partie
au traité signé à Washington le 4 Avril
1949. Cela signifie, qu'à moins d'événements
qui, au cours des trois prochaines années,
viendraient à changer les données fondamentales
des rapports entre l'Est et l'Ouest, elle
serait, en 1969 et plus tard, réduite, tout

comme aujourd'hui; à combattre aux côtés
de ses alliés au cas où l'un d'entre eux
serait l'objet d'une agression qui le aurait
pas été précédée.

Cependant, la France considère que les
changements accomplis ou en voie de l'être,
depuis 1949, en Europe, en Asie et ailleurs,
ainsi que l'évolution de sa propre situation
et de ses propres forces, ne justifient plus, pour
ce qui la concerne, les dispositions d'ordre
militaire prises après la conclusion de
l'alliance, soit au moment sous la forme de
conventions multilatérales, soit par accords
particuliers entre le gouvernement français
et le gouvernement américain.

C'est pourquoi la France se propose de
recouvrer sur son territoire l'intégralité
de sa souveraineté; actuellement entravée par
la présence permanente d'éléments militaires
alliés ou par l'utilisation habituelle qui est
faite de son ciel, de cesser sa participation aux

Commandements "intégrés", et de ne plus
mettre de forces à la disposition de
l'O.T.A.N. Il va de soi que, pour
l'application de ces décisions, elle est prête
à régler avec les gouvernements alliés et, en
particulier, avec celui des Etats-Unis les
mesures pratiques qui les concernent. D'autre
part, elle est disposée à s'entendre avec eux
quant aux facilités militaires à s'accorder
mutuellement dans le cas d'un conflit
où elle s'engagerait à leurs côtés et
quant aux conditions de la coopération de
ses forces et de leurs dans l'hypothèse d'une
action commune, notamment en
Allemagne.

Sur tous ces points, cher Monsieur le
Président, mon gouvernement va d'abord
prendre contact avec le vôtre. Mais, afin de
répondre à l'esprit d'amicale franchise qui
doit inspirer les rapports entre nos deux pays

104
et, permettez-moi de l'ajouter, entre vous
et moi, j'ai tenu, tout d'abord, à vous
indiquer personnellement par quelle raison,
dans quel but et dans quelles limites la
France croit devoir, pour son compte,
modifier la forme de notre alliance sans
en altérer le fond.

Je vous prie de bien vouloir
agréer, cher Monsieur le Président, les
assurances de ma très haute considération
et l'expression de mes très cordiaux
sentiments.

J. de Gaulle.